



Acte de vente et deces succession

Par **saulore**, le **18/08/2016** à **19:17**

Bonjour,rnrnJe vous avais contacté suite au décès de mon frère en mars. Le notaire a vendu et signé le compromis de vente de l'appartement de mon frère en mai mais la signature de l'acte de vente définitif a eu lieu lundi 22 août. Ma mère me dit que le notaire attend un papier de la banque de mon défunt frère (levée d'hypothèque ou quelque chose comme ça). Il y a 4 héritiers : ma mère, mon frère et ma soeur. Que va-t'il se passer si pas réalisable ?rnrnJ'ai relu le compromis de vente, on a huit jours en +. rnMerci de m'éclairer. Je précise que je travaille, que ma mère et mon petit frère s'occupent des papiers et qu'ils me cachent des choses. De plus, le clerc a démissionné fin juillet. Devons nous des indemnités à l'acheteur (société) ? cela annule-t'il la vente ? ou peut-on reporter de plus de huit jours ?rnrnMerci.

Par **Visiteur**, le **18/08/2016** à **20:27**

Bonjour,rnUne levée d'hypothèque correspond à un remboursement de prêt grace à la vente.rnD'autre part cette formalité est nécessaire AVANT car le bien doit être cédé libre d'hypothèque.rnC'est simplement un report de signature tant que les choses ne sont pas en règle, mais si le compromis prévoit 8 jours, il doit prévoir aussi les indemnités ???

Par **saulore**, le **18/08/2016** à **20:33**

euh pas compris

Par **saulore**, le **18/08/2016** à **20:36**

la clerc m'avait dit que le notaire pouvait payer le solde de 80.000 € du prêt restant dû de mon frère, un peu confus, pensez vous que l'acheteur peut se rétracter car huit jours c'est court ?